



Agent périscolaire (H/F)

Recrutement statutaire ou par voie contractuelle
Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux
Temps de travail : temps non complet (19,60 h/s annualisées)
Rémunération statutaire, régime indemnitaire, avantages CNAS

Au sein de l'école primaire d'AZAY-LE-BRULÉ, sous l'autorité du responsable de service, l'agent périscolaire est chargé de la surveillance et de l'animation des temps périscolaires (garderie, surveillance cour, activités périscolaires).

Vos missions sont les suivantes :

Surveillance des enfants (garderies périscolaires) :

- Prise en charge des enfants, assurer leur sécurité ;
- Désinfecter et protéger les plaies légères ;
- Alerter les services compétents en cas d'accident ;
- Gérer les conflits entre les enfants.

Accueil des familles :

- Transmission d'informations.

Animer le temps de récréation et les temps périscolaires (TAPS) :

- Proposer des activités aux enfants et leur fournir le matériel correspondant ;
- Veiller au bon déroulement des activités.

Polyvalence :

- Participer à d'autres activités en fonction des besoins et nécessités du service.

Description du candidat :

- Connaissance des techniques d'animation, de jeux et d'activités ;
- Connaissance des matériaux et matériels utilisables par les enfants ;
- Pédagogue, dynamique, ponctuel, créatif ;
- Sens de l'accueil.

Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2022.

Renseignements administratifs :

Valérie JUMEAU, Responsable du service des Ressources Humaines - Tél. 05 49 76 29 58

Les candidatures sont à adresser à :

Monsieur le Président
Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
79403 Saint-Maixent-l'Ecole
Ou par mail : contact@cc-hvs.fr